
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 novembre 2021

Appel : M BERNARD Axel-Romain, M BIGOT Pascal, Mme DE SOUSA, M DELAHAYE Vincent, Mme HEBRE Emmanuelle M VALLAT Patrick absents.

Secrétaire de Séance : Martine Valladeau, Chantal Dufont

Le Conseil Municipal, adopte l'ordre du jour à l'unanimité moins une abstention

Le Conseil Municipal, après avoir adopté à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2021, aborde l'ordre du jour.

M le Maire retire le plan de sauvegarde communal de l'ordre du jour.

Arrivée de M LOISEAU Stéphane à 20 H 20

1) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

M le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020 qui a été transmis avec la convocation du conseil municipal. Il demande à l'assemblée s'il y a des questions sur ce document. M le Maire profite de ce rapport pour informer l'assemblée qu'un agent de la société Agur est en train de recenser les usagers du service assainissement qui sont raccordables mais non raccordés au réseau, ce technicien est en charge de la mise à jour du fichier des usagers qui ne payent pas l'assainissement à la commune de Chabanais. Une action identique est faite dans la commune de Chirac dont le réseau est raccordé à la station d'épuration de la commune de Chabanais. Les usagers payeront la redevance assainissement à compter de l'exercice 2021. Cette opération a pour but de régulariser une situation qui perdurait depuis des années.

Un autre problème se pose avec les habitants qui utilisent un puits ou un forage pour leur consommation d'eau domestique. En effet, ils rejettent les eaux usées dans le réseau assainissement sans payer de redevance, puisque la redevance assainissement est adossée à la consommation d'eau. Pour cette situation, le gestionnaire du réseau en accord avec la commune appliquera les textes législatifs, à savoir une consommation annuelle de 30 mètres cube d'eau par personne. M DELIAS José pose la question de sanction aux personnes qui utilisent le réseau sans payer de redevance. M le maire précise qu'il n'y aura pas de sanction ni de rappel sur les exercices antérieurs. Des échanges de courriels entre le Maire, Agur et la Saur n'ont pas permis de clarifier cette situation d'absence de facture pour des usagers de Chabanais et de Chirac. Ces recettes serviront à payer en partie, les travaux obligatoires de la rue du Brédin.

Une expertise indépendante a été sollicitée à Charente Eaux qui a relevé de nombreux dysfonctionnements d'où cette enquête.

Adopté à l'unanimité

2) Proposition de stagiarisation d'un agent

M le Maire informe le conseil municipal qu'il est proposé la stagiarisation d'un agent municipal, Mme Roulon, à compter du 1er janvier 2022. Cette personne sera nommée au grade d'adjoint technique pour un temps de travail de 28 heures par semaine. Elle intervient actuellement déjà sur les bâtiments communaux tels que la mairie, la salle des fêtes, l'école primaire et maternelle. Cet agent fait preuve de professionnalisme dans son domaine d'activité.

Adopté à l'unanimité

3) Renouvellement d'un emploi non permanent d'agent d'entretien

La personne concernée est Mme Vilalba qui effectue des ménages et apporte un soutien à la cantine. Il s'agit de proroger son contrat de 35 h pour la durée courant du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Adoption à l'unanimité.

4). Autorisation pour l'implantation d'une antenne-relais sur un terrain communal

Il s'agirait d'une antenne TDF sur le terrain des services techniques de la commune, route de Rochechouart. Diffuseur numérique de 23 M de haut environ qui serait encadré par la végétation actuelle.

Le terrain serait loué et rapporterait à l'année 1500 euros pour l'antenne et 800 euros par prestataire diffuseur. Toute demande par les services de l'état et de sécurité comme la gendarmerie par exemple est gratuite. Les quelques travaux à effectuer comme portail, fermeture du site sont pris en charge par TDF.

Une étude a été faite sur d'éventuelles nuisances (ondes). A ce jour aucune nuisance n'a été relevée. Un cahier des charges soulignera que le sujet sera évoqué régulièrement.

Adopté à l'unanimité

5) Demande de dérogation autorisant une construction hors des parties urbanisées de la Commune (projet Ages & Vie)

M. le Maire, rappelle que la commune de Chabanais est sous le régime depuis le 1/1/21 du RNU (règlement national d'urbanisme). Toute demande est instruite par le Com.com, puis par la Préfecture et sa direction départementale des Territoires et enfin par le CDPENAF. Cette dernière ne donnant qu'un avis consultatif.

(CDPENAF : Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers).

Les autres avis étant favorables, M. le maire prend en dernier la décision (avec le conseil municipal) pour délivrer le permis ou toute autre demande.

1) En l'occurrence il s'agit d'un terrain appartenant à la commune situé rue J.B de la Quintinie, viabilisé, cadastré AB299 d'une superficie totale de 7 633 m². Cette zone étant déjà urbanisée sur trois côtés, il y a possibilité de construction. Il s'agit d'un projet pour nos anciens par la société AGE et VIE dont le siège social est à Besançon. La parcelle concernée est de 3300 m² et accueillerait une maison de vie de 7 à 14 personnes. Dans ce dossier seule la CDPENAF a donné un avis défavorable. Au vu des autres avis favorables M. le Maire demande l'autorisation de la construction de cette structure.

Adopté à l'unanimité.

6) Demande de dérogation autorisant une construction hors des parties urbanisées de la Commune (projet particulier).

Toujours dans ce même secteur (parcelle cadastrée AB 299), un particulier (Famille Termet) a demandé une parcelle de 1500 m² pour la construction d'une maison individuelle.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- L'élagage des voies communales se termine mardi 1^{er} décembre. (Entreprise Mercier)

- Le curage est programmé pour le Breuil jusqu'à la Soutière fin décembre, début janvier au plus tard.

- Le Terrain aire de camping-car et de loisirs (jeux gonflables). Les deux parties se sont rencontrées avec les conseillers municipaux en charge du dossier le 30/11/21. Cette réunion a permis de mettre en rapport les deux parties concernées et de trouver un accord.

Les compteurs électriques seront à la charge de la commune, tout le reste sera à la charge des deux demandeurs.

- Une réflexion sur la piscine est en cours. Un forum est organisé à Bordeaux à partir du 2 décembre sur le sujet. Le maire et 2 adjoints iront. Toutefois si ce projet se faisait, les communes aux alentours seraient sollicitées.

- Site Internet terminé. Il est demandé aux conseillers municipaux de se prêter au jeu de trombinoscope et une photo de l'ensemble du conseil sera également prise.

- Il est demandé à l'ensemble des conseillers de réfléchir sur l'embauche d'une personne supplémentaire aux services techniques.

- Cadeau de Noël : un plaid polaire sera offert. Deux couleurs : Bleu roi et vert. Livré avec une housse et celle-ci fermée par un lacet.

- La voiture floquée en commande depuis l'an passé, devrait arriver dans le courant du mois de décembre.

- Parrainage candidat à l'élection présidentielle : il s'agit d'une promesse de parrainage. Une enveloppe est ouverte et SEUL le maire donne son avis.

- Mme Poinet nous informe qu'elle a acheté le Café des Sports et ce à partir du 10 janvier environ. De ce fait elle nous annonce sa démission du conseil municipal à partir du 1er Janvier 2022. Sa lettre sera envoyée à

Mme la Préfète. Elle réunira ses colistiers pour son éventuel remplacement. M. le Maire salue son engagement passé et lui souhaite un bon avenir pour ce nouveau défi.

La séance est levée à 22H.

Secrétaire de Séance

CHABANAIS, le 6 décembre 2021

Madame Martine Valladeau

Le Maire

